

Le 17 juin 2015

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 17 juin 2015 à 13 h 30 sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	831	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 407	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 658	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	709	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 680	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 062	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	535	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	676	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 719	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	5 893	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	454	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 13 mai 2015
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Intégration des employés du CLD à la MRC
 - 6.2 Résiliation de l'entente entre la MRC et le CLD
 - 6.3 Adoption de la Politique d'investissement de la MRC de L'Érable

Le 17 juin 2015

- 6.4 Adoption de la Politique d'attribution du Fonds agroalimentaire de L'Érable
- 6.5 Nomination au comité d'investissement
- 6.6. Fonds de développement des territoires (FDT) – Signature de l'entente avec le MAMOT
- 6.7 Entente administrative avec le Mont Apic pour la fourniture de ressources humaines
- 6.8 Engagement culturel de la MRC pour l'année 2016
- 6.9 Report du dépôt des rôles d'évaluation
- 6.10 Avis de motion – Règlement sur les cours d'eau
- 6.11 Avis de motion – Règlement concernant le droit de visite et d'inspection
- 6.12 Signature du contrat Soutien au travail autonome
- 6.13 Lac-à-l'épaule de la MRC
- 6.14 Mobilisation en appui à la déclaration des régions
- 6.15 Comité Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) – Nomination d'un représentant
- 6.16 Pacte rural :
 - 6.16.1 Adoption du Plan d'action de la municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax
 - 6.16.2 Autorisation de déboursé pour le projet « Banque de terres » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable
- 6.17 Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable :
 - 6.17.1 Autorisation de déboursé pour le projet « Infrastructures Festival des Sucres de St-Pierre-Baptiste »
 - 6.17.2 Projet « Amélioration de la qualité de vie des résidents de la résidence Provencher situé à Laurierville »
- 6.18 Programme de développement régional et forestier (PDRF) – Autorisation à signer le protocole d'entente
- 6.19 Embauche d'un pompier
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Cours d'eau :
 - 7.1.1 Cours d'eau Jutras, branche 1 – Réalisation des travaux d'entretien
 - 7.1.2 Cours d'eau Fernand Bédard – Réalisation des travaux d'entretien

Le 17 juin 2015

- 7.1.3 Branche Roméo-Nault, cours d'eau 1^{er} Rang Stanfold – Réalisation des travaux d'entretien
- 7.1.4 Branche Wilfrid-Bédard, cours d'eau 1^{er} Rang Stanfold – Réalisation des travaux d'entretien
- 7.1.5 Cours d'eau 1^{er} Rang Stanfold – Réalisation des travaux d'entretien
- 7.2 Modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Érable – Adoption du projet de règlement n° 342 et son document sur la nature des modifications
- 7.3 Modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Érable – Assemblée publique de consultation
- 7.4 Avis du ministre sur la conformité du projet de règlement n° 342 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Érable
- 7.5 Demande d'exclusion de la municipalité de Laurierville à la CPTAQ
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
 - 8.3 Ratification de délégations
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Appui à la MRC de Coaticook – Redevances pour l'élimination des matières résiduelles
 - 9.2 Journée Bouger en famille – Contribution financière
- 10.0 Varia :
 - 10.0 Travaux d'aménagement dans l'emprise du Parc linéaire des Bois-Francis (Ville de Plessisville) - Empiètement, nouvelles rues, cours d'eau - Avis de la MRC de L'Érable
- 11.0 Période de questions

Interventir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervenir les points à l'ordre du jour.

A.R.-06-15-13029

ADOPTÉ

Le 17 juin 2015

Ordre du jour A.R.-06-15-13030 Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés en y ajoutant le point suivant au varia :

- travaux d'aménagement dans l'emprise du Parc linéaire des Bois-Francis (Ville de Plessisville) - Empiètement, nouvelles rues, cours d'eau - Avis de la MRC de L'Érable

ADOPTÉ

Procès-verbal A.R.-06-15-13031 Il est proposé M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 13 mai 2015 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif : Intégration des employés

ATTENDU l'abolition du CLD de L'Érable et l'intégration du développement économique aux activités de la MRC;

du CLD à la MRC A.R.-06-15-13032 ATTENDU les modalités de transfert du personnel de l'ancien CLD de L'Érable à la MRC de L'Érable précisées par le comité administratif de la MRC via ses résolutions 6.1.1, 6.1.2, 6.1.3, 6.1.4, 6.1.5 et 6.1.7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable procède à l'embauche du personnel de l'ancien CLD de L'Érable, regroupé sous le nom de Développement économique de L'Érable, et ce, à compter du 28 juin 2015, selon les modalités prévues par le comité administratif à savoir :

- M. Guillaume Rondeau
- M. Simon Houle
- M^{me} Sandra Vigneault
- M. Denis Leblanc
- M^{me} Julie Pilote
- M^{me} Nathalie Desjardins
- M^{me} Solange Thibodeau
- M^{me} Mary-Claude Savoie
- M^{me} Maryse de Billy

ADOPTÉ

Le 17 juin 2015

Résiliation de l'entente entre la MRC et le CLD
ATTENDU l'entente entre la MRC de L'Érable et le CLD de L'Érable dans laquelle la MRC confiait au CLD la responsabilité du développement économique local pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, laquelle avait été prolongée jusqu'au 31 décembre 2015;

A.R.-06-15-13033

ATTENDU QUE la MRC a rapatrié la compétence en matière de développement économique locale conformément aux dispositions du projet de loi 28;

ATTENDU la création de Développement économique de L'Érable par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable mette fin à l'entente entre la MRC et le CLD et ainsi résilie son lien avec le CLD en matière de développement économique local à partir du 28 juin 2015.

ADOPTÉ

Adoption de la Politique d'investissement de la MRC de L'Érable
Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC adopte la Politique d'investissement de la MRC de L'Érable.

A.R.-06-15-13034

ADOPTÉ

Adoption de la Politique d'attribution du Fonds agro-alimentaire de L'Érable
Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC adopte la Politique d'attribution du Fonds agroalimentaire de L'Érable.

A.R.-06-15-13035

ADOPTÉ

Nomination au Comité d'investissement
Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes soient nommées au comité d'investissement :

A.R.-06-15-12036

M. Gilles Fortier (représentant de la MRC de L'Érable, président);
Mme Julie Fitzbay (membre du comité stratégique agroalimentaire);

Le 17 juin 2015

M. Yves Lapierre (membre du comité stratégique développement social);
M. Jacques Thibodeau (membre du comité stratégique industrie);
M. Guillaume Boisvert (représentant du FDIA);
M. Gaétan Daigle (représentant du Fonds locaux de solidarité);
M. Jean Gosselin (membre du comité stratégique agroalimentaire).

ADOPTÉ

Fonds de
développement
des territoires -
Signature de
l'entente avec
le MAMOT
A.R.-06-15-13037

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet de la MRC, M. Sylvain Labrecque, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au Fonds de développement des territoires avec le MAMOT.

ADOPTÉ

Entente
administrative
avec le Mont
Apic pour la
fourniture
de ressources
humaines
A.R.-06-15-13038

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet, M. Sylvain Labrecque et le directeur général, M. Rick Lavergne, à signer l'entente relative à la fourniture de ressources humaines avec le Mont Apic, avec l'ajout de 100 heures aux tâches de directeur général et 100 heures au poste d'adjoint aux opérations aux heures initialement prévues.

ADOPTÉ

Engagement
culturel de la
MRC pour
l'année 2016
A.R.-06-15-13039

Il est proposé par M. le conseiller Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC conclue une entente d'un an avec le ministère de la Culture pour le développement culturel sur le territoire de la MRC;

QUE la MRC s'engage pour un montant de 25 000 \$ pour l'année 2016.

ADOPTÉ

Report du dépôt
des rôles

ATTENDU QUE le dépôt des rôles d'évaluation de la MRC de L'Érable a lieu le 15 septembre de chaque année;

Le 17 juin 2015

d'évaluation
A.R.-06-15-13040

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de signifier au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, que le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités d'Inverness, Lyster, Princeville, Ste-Sophie-d'Halifax et Villeroy sera reporté au 31 octobre 2015.

ADOPTÉ

Avis de motion -
Règlement sur
les cours d'eau

Avis de motion est par les présentes donné M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité qu'à la prochaine séance ou à une autre séance ultérieure, sera présenté pour adoption un règlement régissant toutes matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eaux de la MRC de L'Érable. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à la loi.

Avis de motion -
Règlement
concernant le
droit de visite
et d'inspection

Avis de motion est par les présentes donné par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité qu'à la prochaine séance ou à une autre séance ultérieure, sera présenté pour adoption un règlement concernant le droit de visite et d'inspection. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à la loi.

Signature
du contrat
Soutien
au travail

ATTENDU QUE le Centre local d'emploi de L'Érable fera une demande de service à la MRC de L'Érable pour le support et l'accompagnement des clients référés sur la mesure Soutien au travail autonome (STA);

autonome
A.R.-06-15-13041

ATTENDU QUE les services demandés couvriront la période du 28 juin 2015 au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable disposera des ressources et des compétences nécessaires pour accomplir ce mandat;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable devra déposer une offre de service en lien avec cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable dépose une offre de service pour la mesure

Le 17 juin 2015

Soutien au travail autonome et autorise le directeur général à signer l'entente de service au montant de 18 240 \$ qui unira le Centre local d'emploi de L'Érable et la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Lac-à-l'épaule

ATTENDU QUE le lac-à-l'épaule des maires aura lieu à Princeville, le 19 juin prochain;

de la MRC

A.R.-06-15-13042

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité;

- D'autoriser les dépenses à être encourues pour la tenue du lac-à-l'épaule ;
- D'autoriser le secrétaire-trésorier à rémunérer les conseillers pour leur présence au lac-à-l'épaule, le tout en vertu du règlement no 300 relatif au traitement des élus municipaux.

ADOPTÉ

Mobilisation

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

en appui à la

déclaration

des régions

A.R.-06-15-13043

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

ATTENDU QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

ATTENDU QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

ATTENDU QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

Le 17 juin 2015

ATTENDU QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

ATTENDU QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

ATTENDU QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable appuie la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

ADOPTÉ

Comité PISRMM - Nominatation d'un représentant
A.R.-06-15-13044

Il est proposé par Monsieur le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que Monsieur Gilles Fortier siège sur le comité du Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM).

ADOPTÉ

Pacte rural : Adoption du Plan d'action de

ATTENDU QUE, dans le cadre du Pacte rural 2014–2019 de la MRC de L'Érable, le conseil municipal de la municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax a tenu une démarche de réflexion et de consultation;

Le 17 juin 2015

la municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax
A.R.-06-15-13045

ATTENDU QUE le plan d'action qui résulte de cette démarche a été constitué de bonne foi et en partenariat avec les acteurs du milieu, qu'il respecte les étapes de mise en œuvre et qu'il a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil de la MRC de L'Érable reconnaissent le plan d'action de la municipalité ainsi que la démarche qui y a conduit.

QUE le conseil de la MRC de L'Érable mandate, par la même occasion, le comité de gestion du pacte rural afin qu'il procède à l'analyse de chacun des projets de ce plan d'action qui lui seront soumis afin de vérifier l'admissibilité de ceux-ci et, le cas échéant, de s'assurer que ceux-ci rencontrent les exigences nécessaires pour permettre à la MRC d'effectuer les déboursés requis.

ADOPTÉ

Autorisation de déboursés pour le projet « Banques de terres » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable
A.R.-06-15-13046

ATTENDU QUE la MRC a déposé au conseil de la MRC de L'Érable son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Banque de terres » fait partie intégrante du plan d'action de la MRC;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 118 000 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 47 245 \$ (enveloppe MRC);

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 47 245 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes:

Le 17 juin 2015

QUE la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;

QUE le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;

QUE le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;

QUE le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

QUE le préfet de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;

QUE le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Fonds de visibilité
Éoliennes de
L'Érable –
Autorisation
de déboursé
pour le projet
« Infrastructures
Festival des
sucres St-Pierre-
Baptiste »
A.R.-06-15-13047

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté, lors de son Conseil du 11 septembre 2013, le Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable;

ATTENDU QUE ce Fonds est destiné aux organismes communautaires et aux municipalités de la MRC et vise à soutenir des projets locaux et régionaux;

ATTENDU QUE chaque territoire de municipalité se voit réserver un montant de 5 000 \$ par période de cinq (5) ans pour la réalisation de projets locaux;

ATTENDU QUE le Festival des Sucres St-Pierre-Baptiste est le promoteur du projet;

ATTENDU QUE le coût total du projet s'élève à 20 500 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au Fonds de visibilité s'élève à 5 000 \$ (enveloppe destinée aux municipalités);

Le 17 juin 2015

ATTENDU QUE le comité chargé de l'analyse des demandes adressées au Fonds de visibilité est le comité de gestion du pacte rural;

ATTENDU QUE ledit comité recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 5 000 \$ représentant la contribution demandée au Fonds de visibilité selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du Pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Projet « Amélioration
de la qualité de
de vie des
résidents de la
résidence
Provencher
située à
Laurierville
A.R.-06-15-13048

ATTENDU QUE cette demande a été jugée non recevable par le comité de gestion du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Bédard appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC accepte la recommandation du comité.

Le 17 juin 2015

PDRF - Autorisation à signer le protocole d'entente
A.R.-06-15-13049

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, Rick Lavergne, à signer le protocole d'entente dans le cadre du PDRF 2013-2015 (PDRF 2014-07).

ADOPTÉ

Embauche d'un pompier
A.R.-06-15-13050

Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder, pour la caserne 65 du SSIRÉ, à l'embauche de M. Jérôme Pilote, à titre d'apprenti-pompier 1.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Aménagement : Cour d'eau Jutras branche 1 - Réalisation des travaux d'entretien
A.R.-06-15-13051

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue de réaliser des travaux d'aménagement de deux sections de la branche 1 du cours d'eau Jutras :

Branche 1, cours d'eau Jutras : du chaînage 1 + 600 jusqu'au chaînage 1 + 745
du chaînage 1 + 840 jusqu'au chaînage 1 + 950

Dossier : 9-7-45 219-11 1431-5 2011-07-04

Municipalité : Paroisse de Plessisville

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté la résolution A.R.-06-12-11807 ;

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement du projet en titre sont assumés entièrement par les intéressés au projet ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du responsable des cours d'eau a été favorable aux travaux d'aménagement ;

ATTENDU que la MRC de L'Érable reçus les plans et devis de la firme BPH Environnement concernant l'aménagement de la branche 1 du cours d'eau Jutras ;

Le 17 juin 2015

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a obtenu le 9 avril 2015, un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour l'aménagement de la branche 1 du cours d'eau Jutras ;

ATTENDU que les trois intéressés au projet ont signé leur accord à l'aménagement de la branche 1 du cours d'eau Jutras tel que spécifié aux plans et devis ;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle a été respectée ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable achètera la pierre (50 à 200 mm) au coût de 14,60\$ la tonne chez le fournisseur Carrières Plessis Inc., pour un maximum de 6 tonnes et que son transport sera assumé par E.M.P. Inc. ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable possède la membrane géotextile requise pour les stabilisations de rives et que le coût des sections utilisées seront chargées aux intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable adjuge à la compagnie E.M.P. Inc., le contrat d'aménagement de la branche 1 du cours d'eau Jutras, pour la fourniture d'une pelle hydraulique biologique, au coût de 105\$ de l'heure, excluant les taxes applicables, et ce pour un montant total estimé à cinq mille quarante dollars (5040\$), excluant les taxes;

QUE la MRC de L'Érable achète de Carrières Plessis Inc. la pierre au coût de 14,60\$ la tonne, pour un maximum de 6 tonnes ;

QUE le responsable des cours d'eau de la MRC de L'Érable soit en charge de la surveillance des travaux d'aménagement de la branche 1 du cours d'eau Jutras ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'aménagement de la branche 1 du cours d'eau Jutras, conformément au certificat d'autorisation du MDDELCC;

Le 17 juin 2015

QUE la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Fernand-Bédard, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 13 janvier 2012 et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

QUE la MRC de l'Érable mandate le responsable des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien du cours d'eau Fernand-Bédard.

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis selon la longueur de rive en propriété aux frais des propriétaires concernés.

ADOPTÉ

Branche Roméo-Nault, cours d'eau 1 ^{er} Rans Stanfold	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale :
Réalisation des travaux d'entretien	Branche Roméo-Nault: du chaînage 0 + 000 jusqu'au chaînage 0 +382
A.R.-06-15-13053	Dossier : 9-7-80 7590 2009-12-07 Municipalité : Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté la résolution A.R.-06-10-10949 ;

ATTENDU QUE le projet du cours d'eau 1^{er} rang Stanfold et de sa branche Wilfrid-Bédard n'avait pas été réalisé à cause d'un litige légal entre deux intéressés ;

ATTENDU QUE les intéressés se sont maintenant entendus et qu'il y a toujours lieu d'effectuer les travaux d'entretien du cours d'eau en titre ;

ATTENDU QUE la branche Roméo-Nault a été analysée et qu'il y a lieu de réaliser son entretien aussi ;

Le 17 juin 2015

ATTENDU QUE seul un propriétaire est touché par les travaux de la branche Roméo-Nault et que les coûts seront répartis à ce seul propriétaire ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du responsable des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ mille six cent vingt-huit dollars et soixante-deux cents (1 628,62 \$), incluant les taxes ;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle a été respectée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son responsable des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE la MRC de L'Érable adjuge à la compagnie Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault, le contrat d'entretien de la branche Roméo-Nault du cours d'eau 1^{er} Rang Stanford, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, au coût de 130\$ de l'heure, excluant les taxes applicables;

QUE la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien de la branche Roméo-Nault du cours d'eau 1^{er} Rang Stanford, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 13 janvier 2012 et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

QUE la MRC de l'Érable mandate le responsable des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien de la branche Roméo-Nault du cours d'eau 1^{er} Rang Stanford ;

Le 17 juin 2015

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis au seul intéressé par ce projet.

ADOPTÉ

Branche	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Wilfrid-Bédard,	en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,
Cours d'eau	afin de le ramener à son niveau de conception initiale :
1 ^{er} Rang	
Stanford	Branche Wilfrid-Bédard: du chaînage 0 + 000 jusqu'au chaînage 0 +670
Réalisation	Dossier : 9-7-80 7590 2009-12-07
des travaux	Municipalité : Notre-Dame-de-Lourdes
d'entretien	
A.R.-06-15-13054	ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté la résolution A.R.-06-10-10949 ;

ATTENDU QUE le projet n'avait pas été réalisé à cause d'un litige légal entre deux intéressés ;

ATTENDU QUE les intéressés se sont maintenant entendus et qu'il y a toujours lieu d'effectuer les travaux d'entretien du cours d'eau en titre ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du responsable des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ deux mille quatre cent quatre-vingt dollars et quatre-vingt-seize cents (2 480,96 \$), incluant les taxes ;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle a été respectée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son responsable des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

Le 17 juin 2015

QUE la MRC de L'Érable adjuge à la compagnie Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault, le contrat d'entretien de la branche Wilfrid-Bédard du cours d'eau 1^{er} Rang Stanford, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, au coût de 130\$ de l'heure, excluant les taxes applicables;

QUE la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien de la branche Wilfrid-Bédard du cours d'eau 1^{er} Rang Stanford, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 13 janvier 2012 et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

QUE la MRC de l'Érable mandate le responsable des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien de la branche Wilfrid-Bédard du cours d'eau 1^{er} Rang Stanford ;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis selon la superficie contributive des intéressés concernés.

ADOPTÉ

Cours d'eau 1 ^{er} rang Stanford- Réalisation des travaux d'entretien A.R.-06-15-13055	Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale : 1 ^{er} Rang Stanford : du chaînage 0 + 096 jusqu'au chaînage 0 +621 Dossier : 9-7-80 7590 2009-12-07 Municipalité : Notre-Dame-de-Lourdes
---	---

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté la résolution A.R.-06-10-10949 ;

ATTENDU QUE le projet n'avait pas été réalisé à cause d'un litige légal entre deux intéressés ;

Le 17 juin 2015

ATTENDU QUE les intéressés se sont maintenant entendus et qu'il y a toujours lieu d'effectuer les travaux d'entretien du cours d'eau en titre ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du responsable des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ deux mille trente et un dollars et quatre-vingt-trois cents (2031,83\$), incluant les taxes ;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle a été respectée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son responsable des cours d'eau de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE la MRC de L'Érable adjuge à la compagnie Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault, le contrat d'entretien du cours d'eau 1^{er} Rang Stanfold, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, au coût de 130 \$ de l'heure, excluant les taxes applicables;

QUE la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau 1^{er} Rang Stanfold, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 13 janvier 2012 et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

QUE la MRC de L'Érable mandate le responsable des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien du cours d'eau 1^{er} Rang Stanfold ;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis en parts égales aux frais des propriétaires concernés.

ADOPTE

Le 17 juin 2015

Modification
du SADR
de la MRC
de L'Érable -

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de L'Érable peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé tel que le prévoit les articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Adoption du
projet de
règlement
n° 342 et son
document
sur la nature
des modifications
A.R.-06-15-13056

ATTENDU QUE la modification du schéma débute par l'adoption d'un projet de règlement, tel que stipulé à l'article 48 de ladite Loi ;

ATTENDU QUE simultanément à l'adoption du projet de règlement, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs réglementations d'urbanisme afin d'assurer la concordance, tel qu'il est stipulé à l'article 53.11.4 de la même Loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité, d'adopter le projet de règlement numéro 342 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ET son document sur la nature des modifications, documents soumis au conseil par M. Carl Plante, aménagiste à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Modification
du SADR
de la MRC
de L'Érable -
Assemblée

ATTENDU l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui stipule qu'une municipalité régionale de comté doit tenir une assemblée publique sur son territoire suivant l'adoption d'un projet de règlement relatif à la modification de son schéma d'aménagement et de développement révisé;

publique de
consultation
A.R.-06-15-13057

ATTENDU QUE l'article 53.2 de la même Loi prévoit que le conseil indique la municipalité et fixe la date, l'heure et le lieu où et quand se tiendra l'assemblée publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité de tenir une assemblée publique sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable;

QUE cette assemblée publique ait lieu le mercredi 19 août 2015, à 13 h 30, au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville.

ADOPTÉ

Le 17 juin 2015

Avis du ministre sur la conformité du projet de règlement n° 342 modifiant le SADR de la MRC de L'Érable

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 342 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE la MRC peut, en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, demander au ministre son avis sur la conformité du projet de règlement face aux orientations gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, son avis sur le projet de règlement numéro 342, adopté par la résolution numéro A.R.-06-15-13056.

ADOPTÉ

Demande d'exclusion de la municipalité de Laurierville à la CPTAQ

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierville a soumis à la MRC de L'Érable une demande d'exclusion de la zone agricole en vue d'exclure une superficie approximative de 5,5379 hectares contiguë au périmètre d'urbanisation pour régulariser de nombreuses propriétés de la rue Grenier Est d'un point de vue du lotissement et d'un point de vue environnemental (installations septiques) ;

A.R.-06-15-13059

ATTENDU QUE l'exclusion demandée doit permettre de résoudre certaines problématiques dont les suivantes :

- régulariser la limite de la zone agricole étant donné qu'elle ne se trouve qu'à environ 20 mètres de la rue Grenier Est, et qu'en conséquence plusieurs usages et activités de nature résidentielle se retrouvent en zone agricole, sans compter les autres usages (commerciaux et industriels) ;
- les résidents de la rue Grenier sont dans l'impossibilité constante de se conformer face aux réglementations environnementales (conformité des installations septiques) vu la petitesse de leur terrain et leur faible profondeur ;
- au SADR de la MRC, pour les terrains visés, les normes minimales de lotissement à moins de 100 mètres d'un cours d'eau (rivière Noire) exigent une superficie de 2000 m² et 75 mètres de profondeur, ce qui amputerait la majorité des 5,5 hectares demandés ;

Le 17 juin 2015

ATTENDU QU'advenant une exclusion il ne sera pas possible d'ajouter de nouvelles résidences compte tenu des contraintes environnementales, de la géométrie et de la proximité de la rivière Noire et de sa bande riveraine, et que cette dernière bande riveraine sert d'écran brise-odeur naturel (et zone tampon) face aux activités agricoles pratiquées en rive gauche de la rivière (à l'est) ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a étudié la demande quant à sa conformité eu égard au contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR) ;

ATTENDU QUE pour peaufiner son analyse la MRC a pris en compte les recommandations de M. Carl Plante, responsable de l'aménagement, dans son rapport no 2015-LAU-EXC-1 et dans lequel il recommande de ne pas déclarer conforme ladite demande de la municipalité et dans lequel il mentionne que le SADR devra être modifié advenant un appui au projet de la municipalité, le tout afin de le rendre conforme ;

ATTENDU QUE pour assurer une pleine conformité les modifications nécessaires au SADR concerneraient : l'ajustement des limites du périmètre d'urbanisation et de l'affectation du territoire, puis également le maintien d'une bande végétalisée accrue le long de la rivière Noire afin de répondre à plusieurs éléments de contenu du schéma ;

ATTENDU QUE la Commission d'aménagement de la MRC de L'Érable a également étudié la demande lors de sa rencontre du 10 février 2015, rencontre lors de laquelle le projet a été analysé ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable prend également en considération les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour forger son avis et éventuellement son appui à un tel dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable appuie la demande d'exclusion de la municipalité de Laurierville visant à exclure de la zone agricole une parcelle d'une superficie

Le 17 juin 2015

approximative de 5,5379 hectares contiguë au périmètre urbain actuel, mais qu'elle ne la déclare pas conforme au contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (SADR), au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire ;

QU'advenant une exclusion rendue par la CPTAQ, la MRC de L'Érable s'engage à modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de rendre conforme la demande, le tout dans les délais prévus ;

QU'advenant une exclusion la modification du schéma prendra notamment en considération les ajustements nécessaires à la limite du périmètre d'urbanisation mais également en intégrant les préoccupations dont le schéma fait mention (cohabitation, milieu de vie, environnement, optimisation de l'utilisation de l'espace urbain,...).

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
Rapport des déboursés
A.R.-06-15-13060

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15311	Alimentation M.R. (lait)	131,31 \$
15314	CD des Bois-Francs (dépôt REER)	285,20
15316	Moto Performance 2000 inc. (entretien VTT)	67,50
15318	WSP Canada inc. (PIIRL)	18 108,56
15319	SBK Télécom (téléphonie IP)	11 810,16
15320	Financière Banque Nationale (règlement)	2 147,43
15321	Denis Bilodeau enr. (récolte branches épinettes)	1 418,22
15322	Web Plus Inc. (séance photo)	229,95
15323	Goforest (paiement final)	35 607,72
15324	Autobus L. Roy & Fils inc. (entente)	17 932,06
15325	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	13 461,66
15326	Agence Forestière des Bois-Francs (adhésion)	50,00
15327	L'Immobilière (gestion rôle)	3 794,18
15328	La Capitale (assurance collective mai)	6 602,86
15329	annulé	-
15331	BuroPro (four. de bureau)	533,17
15332	La Coop des Appalaches (divers)	106,09
15335	Électrocentre 2000 inc. (piles)	28,73
15336	Vertisoft (service technique, transceiver)	2 063,23

10004

Le 17 juin 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15337	Imprimerie Fillion enr. (papier, circulaire, dépliants, poste)	1 139,40
15338	Transcontinental inc. (avis vente pour taxes et règlement)	3 485,60
15339	Jean-François Côté (location entrepôt)	1 517,67
15340	Boucherie Thibault (repas conseil)	206,95
15341	Fondation CLSC-CHSLD Érable (tournoi de golf)	480,00
15342	Pisciculture Aquarma (poissons)	1 200,00
15343	André Gingras (entretien avril)	1 078,93
15344	Publi-Sac Montérégie (distribution dépliants)	624,63
15345	ADGMRCQ (activité spéciale)	75,00
15346	SEAO-Constructo (avis appel d'offres)	24,86
15347	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 140,00
15348	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 329,00
15349	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 406,00
15350	Brisson Paysagiste inc. (entretien plate-bande)	673,77
15351	Multi-Service S.T. (entretien gazon)	316,18
15352	Municipalité St-Rosaire (entente carrière 2014)	22 134,98
15353	Gilberte Turgeon (aide financière)	16 351,00
15354	COMAQ (formation)	718,59
15357	Transport Martineau & Fils (travaux, paiement final)	11 296,41
15358	Graphitek (cartes identité)	37,94
15359	Goforest (travaux)	7 864,29
15360	Location Ma Tente (location tente tournoi pêche)	646,73
15361	SBK Télécom (téléphonie IP, banque d'heures)	10 875,93
15362	PG Solutions inc. (formation, logiciel, conversion données évaluation)	70 690,66
15363	Financière Banque Nationale (règlement)	3 606,00
15364	Wolters Kluwer Québec ltée (mise à jour)	358,05
15365	Équipe SQ GDPL (commandite)	500,00
15366	SOPFIM (cotisation spéciale)	468,59
15367	Pro-Nature Sports enr. (prix pour tournoi pêche)	2 344,32
15368	Pisciculture Aquarma (poissons)	1 050,00
15369	Boucherie Thibault (repas rencontre D.G.)	165,56
15371	Tremblay, Bois, Mignault, Lemay (honoraires dossier évaluation)	2 135,03
15373	Somum Solutions (contrat entretien)	1 474,76
15374	Marius Marcoux & Fils Inc. (travaux électricité local serveur)	305,52
15376	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 078,00
15377	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 437,50
15378	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 777,00
15379	CLDE (pacte rural)	60 000,00
15381	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	13 461,66
15384	Plomberie 1750 enr. (réparation urinoire)	82,78
15385	CD des Bois-Francis (dépôt REER)	713,00
15386	Fondation Hotel-Dieu d'Arthabaska (tournoi de golf)	275,00

10005

Le 17 juin 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15388	Les Publications du Québec (mise à jour)	41,28
15389	Municipalité de Lyster (fonds régional 2014, taxes)	29 850,41
15390	Municipalité de Villeroy (fonds régional 2014, taxes)	15 482,53
15391	Mun. Notre-Dame-de-Lourdes (fonds régional 2014, taxes)	21 473,03
15392	Municipalité d'Inverness (taxes)	3 195,96
15393	Paroisse de Plessisville (taxes)	3 686,95
15394	Billots-Vor (paiement final piste hébertisme)	<u>12 877,20</u>
Total :		<u><u>451 532,68 \$</u></u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
536159- 536200	Paies semaine du 03 au 09 mai	29 367,07
536279- 536414	Paies semaine du 10 mai au 06 juin	<u>89 337,32</u>
Total :		<u><u>118 704,39 \$</u></u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-05-01 Gouv. prov. (DAS)	38 771,81
GWW-05-02 Gouv. féd. (DAS)	13 144,83
GWW-05-03 Gouv. féd. (DAS)	1 347,55
VAP-05-01 Remboursement prêt PR1	2 278,68
RA-05-01 RREMQ avril 2015	13 665,12
PWW-05-01 Bell Canada (téléphone)	269,30
PWW-05-02 Hydro-Québec - MRC	1 805,49
PWW-05-03 CARRA	156,62
PWW-05-04 Visa Desjardins - DG	1 433,24
PWW-05-05 Visa Desjardins - préfet	189,39
PWW-05-06 Visa Desjardins - général	34,00
PWW-05-07 Bell Mobilité - cellulaire	627,05
PWW-05-08 Bell Conférence	446,92
PWW-05-09 Pages Jaunes	<u>83,94</u>
Total :	<u><u>74 253,94 \$</u></u>

ADOPTÉ

Rapport des
déboursés en
sécurité incendie
A.R.-06-15-13061

Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

Le 17 juin 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
15312	Régie Intermunicipale Incentraide (entraide fruit d'Or)	14 737,73 \$
15313	Municipalité de Val-Alain (entraide fruit d'Or)	1 800,00
15315	Garage M.J. Caron & Ass. inc (essence)	46,37
15317	Communication 1er Choix (étui)	68,93
15330	ENPQ (inscription, manuel)	1 363,80
15332	La Coop des Appalaches (divers)	35,56
15333	Accessoires d'Auto Illimités (divers)	401,39
15334	911 Pro Inc. (réparation)	782,98
15355	Service d'Incendie en Commun (entraide fruit d'Or)	4 460,56
15356	Centre d'extincteur SL (recharge)	1 089,02
15370	Médimage (kit OS)	86,00
15372	Les Entreprises S.R. (soulier)	134,95
15375	Électricité d'Auto Plessis. (démarreur)	410,41
15380	Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault (entraide Fruit d'Or)	1 408,63
15382	Cordonnier M. Lemire Enr (velcro)	201,21
15383	Garage M.J. Caron & Ass. inc (essence)	195,30
15387	Suspension Victo (réparation, entretien)	<u>606,71</u>
Total :		<u>27 829,55 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
536201-536278	Paies avril 2015	23 052,35 \$
536415-536493	Paies mai 2015	<u>27 396,80</u>
Total :		<u>50 449,15 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-05-01	Bell Canada - Caserne 45 - Par. Plessisville	92,61
PWW-05-02	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	84,56
PWW-05-03	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,56
PWW-05-04	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,56
PWW-05-05	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,47
PWW-05-06	Bell Mobilité - Cellulaire	96,36
PWW-05-07	Bell Pagette	695,91
PWW-05-08	ESSO	267,30
PWW-05-09	SONIC	1 156,43
PWW-05-10	Shell	<u>298,07</u>
Total :		<u>2 948,83 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 17 juin 2015

Ratification de délégations : Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les délégations suivantes :

A.R.-06-15-13062

<u>Noms</u>	<u>Sujets</u>	<u>Endroits</u>	<u>Dates</u>	<u>Coûts</u>
M. Sylvain Labrecque	ADGMRCQ	Québec	4 juin 2015	25,00 \$
M. Gilles Fortier	ADGMRCQ	Québec	4 juin 2015	25,00 \$

ADOPTÉ

Correspondance : Appui à la MRC de Coaticook - Redevances pour l'élimination des matières résiduelles. En date du 15 avril dernier, une résolution de la MRC de Coaticook concernant la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Après discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Redevances pour

l'élimination

des matières

résiduelles

A.R.-06-15-13063

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du MDDELCC afin que celui-ci revoie sa redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, tel que le tout est plus amplement mentionné dans la résolution numéro CM2015-04-98 adoptée par le conseil de la MRC de Coaticook, lors de la séance tenue le 15 avril 2015.

ADOPTÉ

En date du 4 mai 2015, la municipalité de Lyster a adopté une résolution mentionnant qu'elle implantera une collecte de matières organiques d'ici 2020. *Cette correspondance est classée.*

En date du 12 mai 2015, la municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax a adopté une résolution mentionnant qu'elle implantera une collecte de matières organiques d'ici mai 2017. *Cette correspondance est classée.*

En date du 1^{er} juin 2015, une correspondance du Musée d Bronze d'Inverness remerciant la MRC pour le support financier. *Cette correspondance est classée.*

En date du 2 juin 2015, une correspondance de La Compagnie Commonwealth Plywood Ltée, signée par M. William T. Caine, en rapport avec la situation actuelle de l'usine de Princeville. Une copie de la lettre adressée à M. Laurent Lessard est également jointe à l'envoi. *Cette correspondance est classée.*

Le 17 juin 2015

En date du 4 juin 2015, une correspondance du MEEIE, signée par M. Vincent Bourassa, directeur général, concernant la gestion du contre de prêt FLI par la MRC. *Cette correspondance est classée.*

En date du 4 juin 2015, une correspondance du comité organisateur de la Journée Bouger en famille, singée par M. Denis Leblanc, informant la MRC que la Ville de Plessisville sera l'hôte de cette journée qui se déroulera au Carrefour de L'Érable, le 12 septembre prochain et pour laquelle une participation financière de 175 \$ est demandée. Après discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Journée Bouger en Famille - Contribution financière

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC octroie la somme de 175 \$ demandée par le Comité organisateur de la journée Bouger en famille pour les fins de l'organisation de l'activité qui se déroulera au Carrefour de L'Érable, le 12 septembre 2015.

A.R.-06-15-13064

ADOPTÉ

Varia :

Travaux d'aménagement dans l'emprise du Parc linéaire des Bois-Francis

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de développement *La Samarre* la ville de Plessisville désire autoriser la construction de deux rues, lesquelles traverseraient le Parc linéaire des Bois-Francis au nord des avenues Mercure et Thibodeau, à l'ouest de la rivière Bourbon ;

(Ville de Plessisville) - Empiètement, nouvelles rues,

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit au préalable bénéficier d'un droit de voirie de la part du ministère des Transports, d'un appui favorable de la MRC de L'Érable mais également d'un avis de la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francis ;

cours d'eau - Avis de la

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable désire garantir la sécurité des cyclistes à long terme et s'assurer de la vocation récréotouristiques du Parc linéaire ;

MRC de L'Érable

A.R.-06-15-13065

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable signale dans son Schéma d'aménagement qu'elle accorde une place importante à la mobilité durable et aux saines habitudes de vie et souhaite par la même occasion s'assurer du maintien de la prépondérance des cyclistes sur les automobilistes dans le secteur ;

Le 17 juin 2015

ATTENDU QUE le développement dudit projet nécessite également des travaux liés à deux cours d'eau du secteur immédiat, incluant un aménagement (déplacement de cours d'eau) ;

ATTENDU QUE le développement résidentiel en bordure d'un espace comme le Parc linéaire peut occasionner, à long terme, de la part des riverains, des empiètements non- souhaités et non-autorisés dans l'emprise du Parc, ce qui peut provoquer une gestion irritante et coûteuse des empiètements et de la cohabitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable soit favorable et appuie le projet de construction de deux rues devant traverser le Parc linéaire aux susdits endroits, aux conditions suivantes :

QUE durant les travaux de construction et d'aménagement des rues la circulation des vélos empruntant le parc linéaire soit en tout temps possible ;

QUE des structures (poteaux, bollards, barrières,...) des deux côtés des rues soient implantées sur la surface cyclable de façon à empêcher les autres types de véhicules de circuler sur la piste cyclable ;

QUE les aménagements des rues devront être réalisés de manière à assurer la sécurité des cyclistes lors de la traversée desdites rues (pente douce des rues et niveau similaire entre la rue et la piste cyclable) ;

QUE la chaussée devra être marquée adéquatement pour signaler le passage potentiel de cyclistes ;

QUE l'aménagement des intersections soit réalisé de manière à assurer une visibilité optimale entre cyclistes et automobilistes, et que le contrôle de la végétation soit également assuré à long terme ;

QUE la surface cyclable soit remise en état après les travaux de construction des rues ;

Le 17 juin 2015

QUE des actions soient prises afin d'assurer l'évitement des empiètements des futurs riverains du Parc linéaire sur son emprise ;

QUE les travaux de cours d'eau soient réalisés de manière à minimiser les impacts sur le milieu, voire plutôt à favoriser le maintien et la création d'habitats .

ADOPTÉ

Période de
questions

Aucune question.

Levée de
la séance

Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-06-15-13066

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier